

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2017

AVIS DE CONVOCATION
POUR LA TENUE D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONTMAGNY

Aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Jessy Croteau, M. Yves Gendreau, M. Bernard Boulet, Mme Sylvie Boulet et M. Marc Langlois.

En conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, Monsieur le maire Rémy Langevin, m'a donné instruction de convoquer une séance extraordinaire du conseil municipal, laquelle sera tenue le lundi 18 décembre 2017, à 19 h, à l'hôtel de ville.

Seuls les sujets ci-après indiqués seront discutés.

2017-469

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 décembre 2017

Présentation par le maire, Monsieur Rémy Langevin, et par le directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information, Monsieur André Lévesque, des prévisions budgétaires de l'année 2018 de la Ville de Montmagny

2017-470

Adoption des prévisions budgétaires de la Ville de Montmagny pour l'année 2018

2017-471

Adoption du programme des immobilisations pour les exercices financiers 2018, 2019 et 2020 de la Ville de Montmagny

Période de questions

2017-472

Levée de la séance

Et j'ai signé à Montmagny, ce quinzième jour du mois de décembre deux mille dix-sept.

(Signée) Sandra Stéphanie Clavet, avocate
Greffière

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

Je, soussignée, Sylvie Prévèreau, secrétaire au Service du greffe, des affaires juridiques et de l'urbanisme, certifiée sous serment d'office, que l'avis de convocation, l'ordre du jour de même que les documents relatifs à la séance extraordinaire du conseil municipal du 18 décembre 2017 ont été signifiés aux membres du conseil municipal de la façon suivante :

À M. le maire Rémy Langevin, en les remettant à une personne de son bureau, et aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Jessy Croteau, M. Yves Gendreau, M. Bernard Boulet, Mme Sylvie Boulet et M. Marc Langlois, en les

déposant dans leur boîte postale respective, le vendredi 15 décembre 2017 à 15 h 57 de même que par l'envoi d'un courriel.

Les membres du Conseil ont signé à cet effet, dans les délais prescrits par la loi, une déclaration attestant de la signification de l'avis de convocation.

(Signée) : Sylvie Prévèreau

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 18 décembre 2017, à 19 h.

SONT PRÉSENTS :

M. le maire Rémy Langevin, et les conseillers, M. Gaston Morin, M. Jessy Croteau, M. Yves Gendreau, M. Bernard Boulet, Mme Sylvie Boulet et M. Marc Langlois, formant quorum sous la présidence de son honneur le maire. Le directeur général, M^e Félix Michaud et la greffière, M^e Sandra Stéphanie Clavet sont également présents.

2017-469

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU 18 DÉCEMBRE 2017**

Il est proposé par Mme Sylvie Boulet

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 décembre 2017 tel que présenté.

Adoptée

**PRÉSENTATION PAR LE MAIRE, MONSIEUR RÉMY LANGEVIN, ET PAR
LE DIRECTEUR DES FINANCES, DE L'APPROVISIONNEMENT ET DES
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION, MONSIEUR ANDRÉ LÉVESQUE,
DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'ANNÉE 2018 DE LA VILLE DE
MONTMAGNY**

2017-470

**ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA VILLE DE
MONTMAGNY POUR L'ANNÉE 2018**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal de la Ville de Montmagny doit, durant la période s'échelonnant du 15 novembre au 31 décembre de chaque année, préparer et adopter le

budget de la Ville pour le prochain exercice financier en y prévoyant des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la Ville de Montmagny a pris connaissance des prévisions budgétaires de recettes et dépenses pour l'exercice financier 2018;

CONSIDÉRANT la nécessité d'approprier une somme de 500 000 \$ à même les excédents de fonctionnement non affectés pour permettre d'équilibrer les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2018 de la Ville de Montmagny;

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter les prévisions budgétaires de la Ville de Montmagny couvrant l'exercice financier s'échelonnant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, comprenant des dépenses d'activités financières, du remboursement de la dette à long terme et des affectations à des réserves financières pour un montant totalisant 21 296 040 \$, des recettes au montant de 20 796 040 \$ de même qu'une appropriation à même les excédents de fonctionnement non affectés (poste 59-110-01-000) au montant de 500 000 \$.

2. D'autoriser la greffière à faire publier dans un journal local ou dans le *Journal municipal de Montmagny* un document explicatif des prévisions budgétaires de recettes et dépenses adoptées pour l'exercice financier 2018.

3. De transmettre copie de la présente résolution au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

Adoptée

ADOPTION DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2018, 2019 ET 2020 DE LA VILLE DE MONTMAGNY

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal de la Ville de Montmagny doit adopter au plus tard le 31 décembre de chaque année le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance des différents tableaux synthèses décrivant les immobilisations prévues pour les années 2018, 2019 et 2020;

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le programme des immobilisations pour les exercices financiers 2018, 2019 et 2020 de la Ville de Montmagny.

2. D'autoriser la greffière à faire publier dans un journal local ou dans le *Journal municipal de Montmagny* un document explicatif de ce programme des immobilisations, tel qu'il a été adopté.

3. De transmettre copie de la présente résolution au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Intervention de M. Bruno Nicole – 377, boulevard Taché Ouest, Montmagny - Sujet : Demande de précisions concernant divers aspects du budget adopté par la résolution 2017-470

Intervention de Mme Andréanne Caron, Club Magny-Gym - Sujet : Demande de précisions sur les investissements en immobilisations pour les infrastructures sportives

2017-472

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par M. Bernard Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver la levée de la séance extraordinaire du 18 décembre 2017, à 20 h 05.

Adoptée

GREFFIÈRE

MAIRE

PROCÈS-VERBAL APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JANVIER 2018.

MAIRE
